

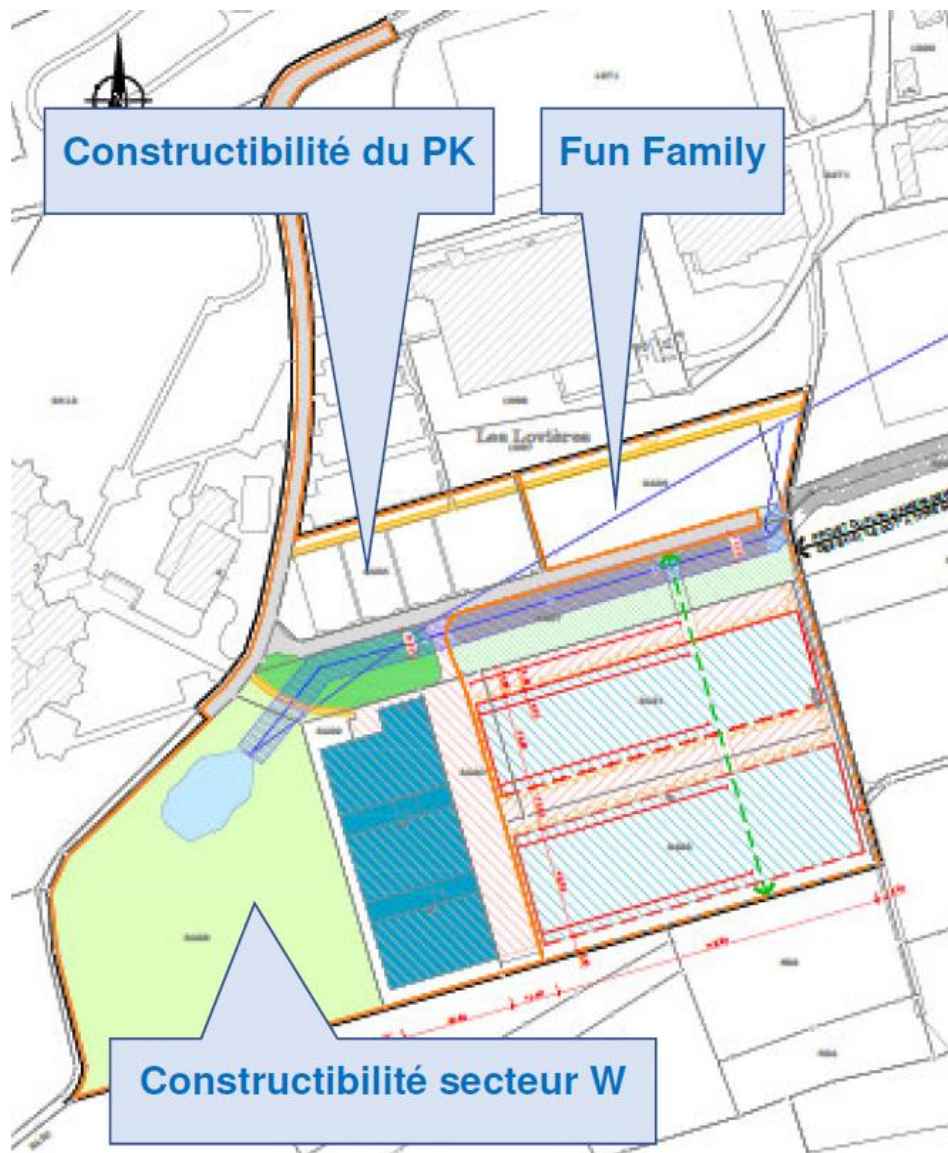
Conseil Général de Tramelan

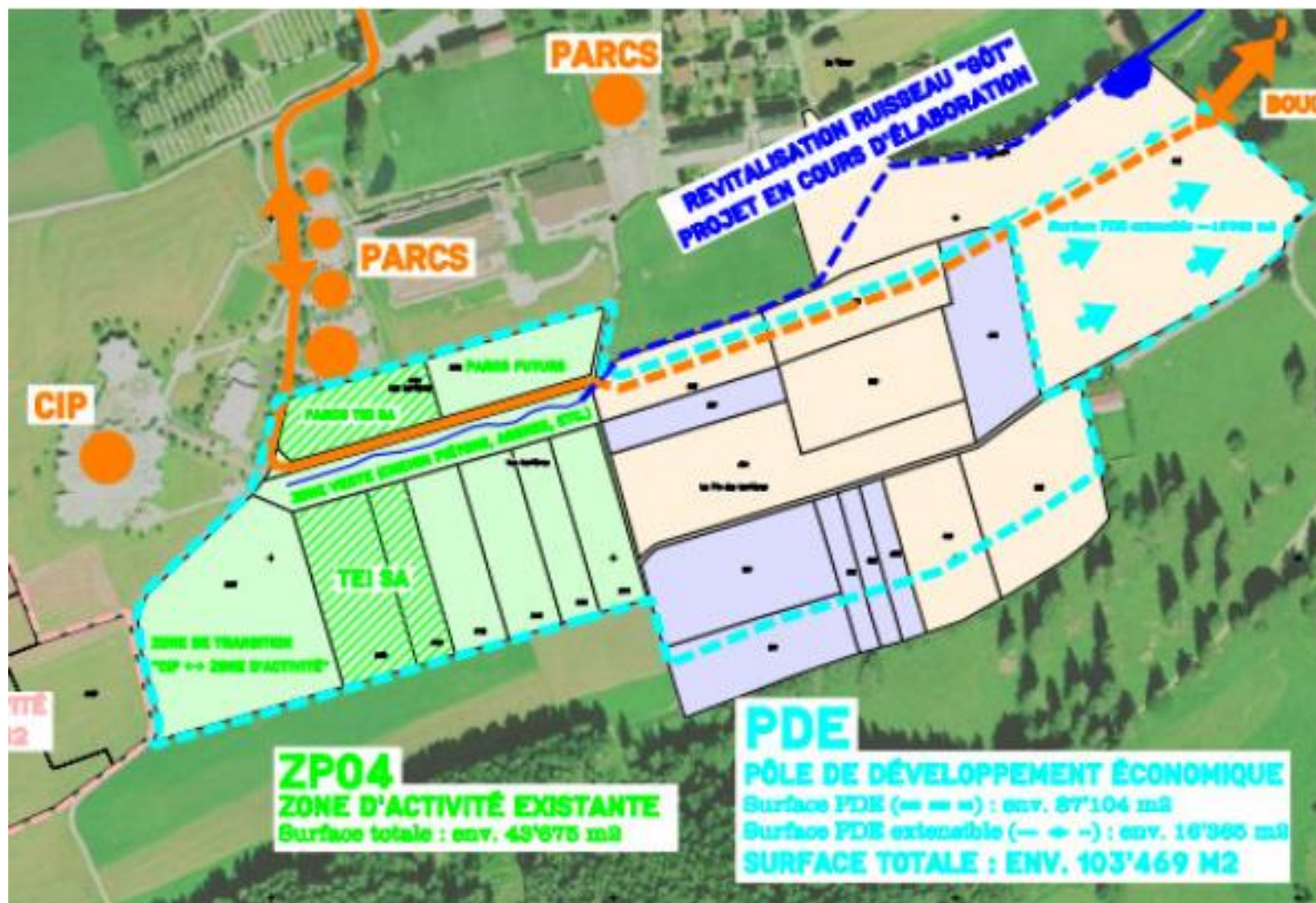
19 février 2024

Plan Directeur de Développement Durable (*PDDD*)
'Pôle de Développement Economique (*PDE*)
des Lovières'

Accompagnement des Autorités municipales par parce que

- Manque inquiétant de zones d'activités immédiatement disponibles dans la région Grand Chasseral
- Volonté de Jb.B de s'impliquer davantage dans cette problématique
=> Fiche CRTU : système de gestion régionale des zones d'activités
- Le pôle de développement économique des Lovières est dans ce contexte prioritaire (le plus important et planifié de longue date)





En synthèse :

Problématiques

- Disponibilité des terrains
- Accessibilité TP
- Trafic et capacités des infrastructures
- Plafond législatif de stationnements

Défis

- Zone Industrielle et Zone d'Activités (*ZIZA*)

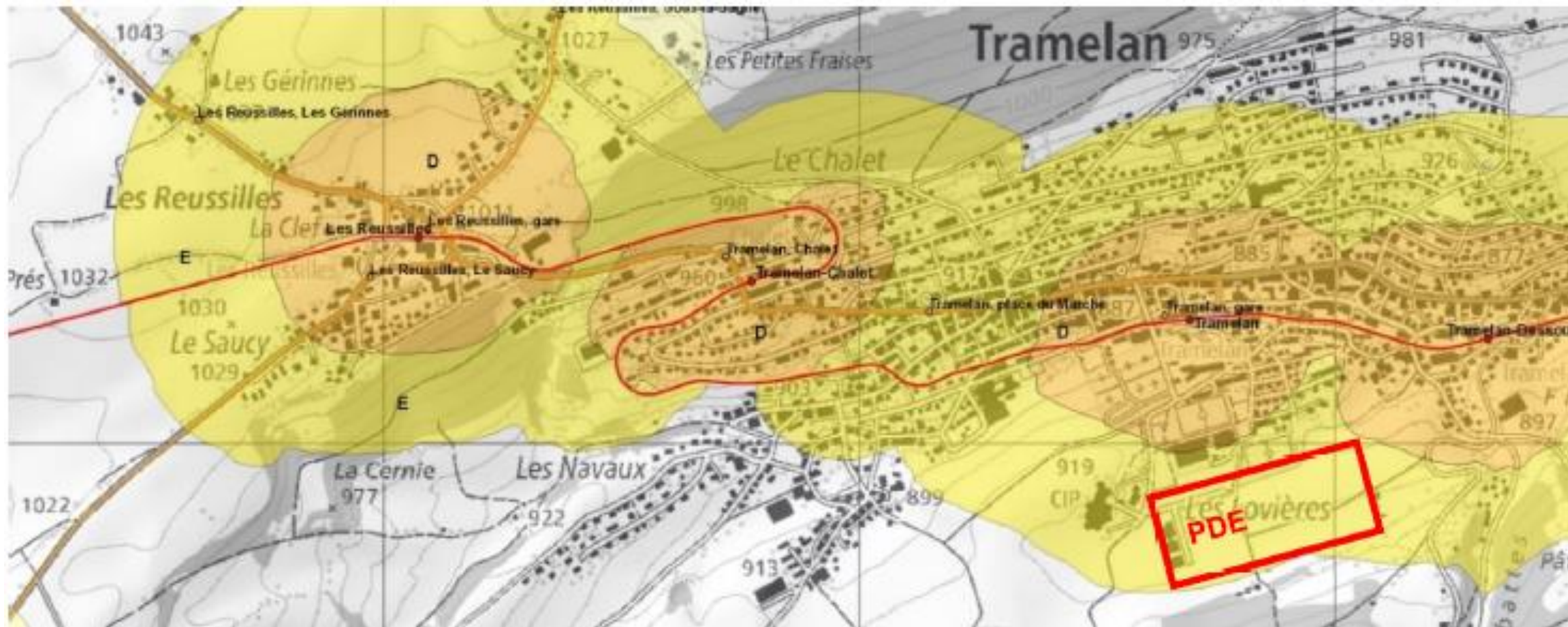
Municipalité / TEI / privés

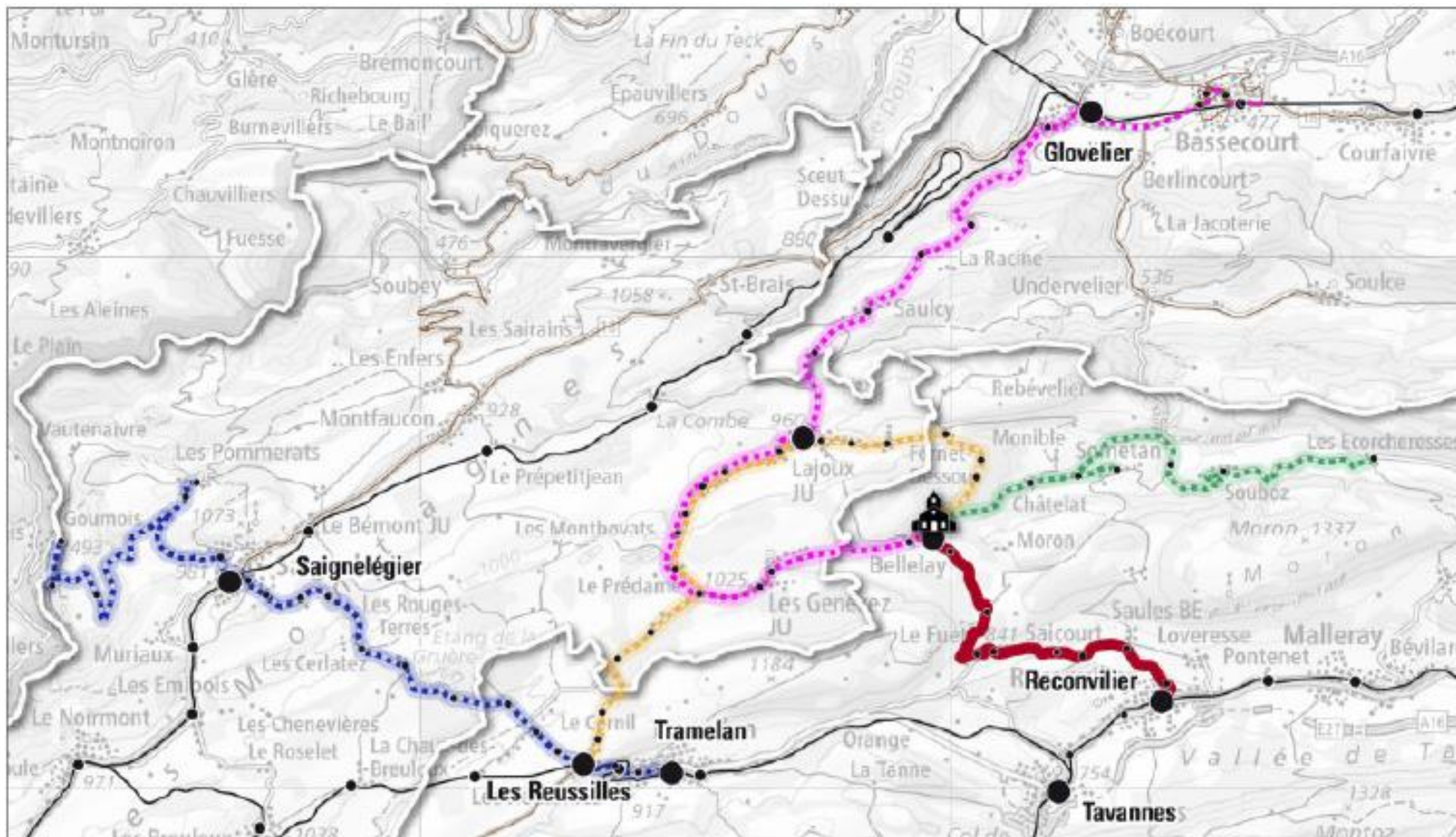
Municipalité + Région

Municipalité + Région

Entreprises + Municipalité + Région

économiquement durable et rentable
climatiquement positive
socialement acceptable





Premières pistes suggérées par Jb.B

1. Un grand parking souterrain aux Reussilles

- Cumul des usages => économie de terrains affecté aux Activités, économie des coûts de constructions pour les entreprises, économie de fonctionnement, ...

2. Navettes électriques Les Reussilles - Les Lovières

3. ■ Amélioration substantielle des relations TP direction Nord (*cf. CRT 1 supra*)

4. ■ Extension possible du système côté Sud => piscine

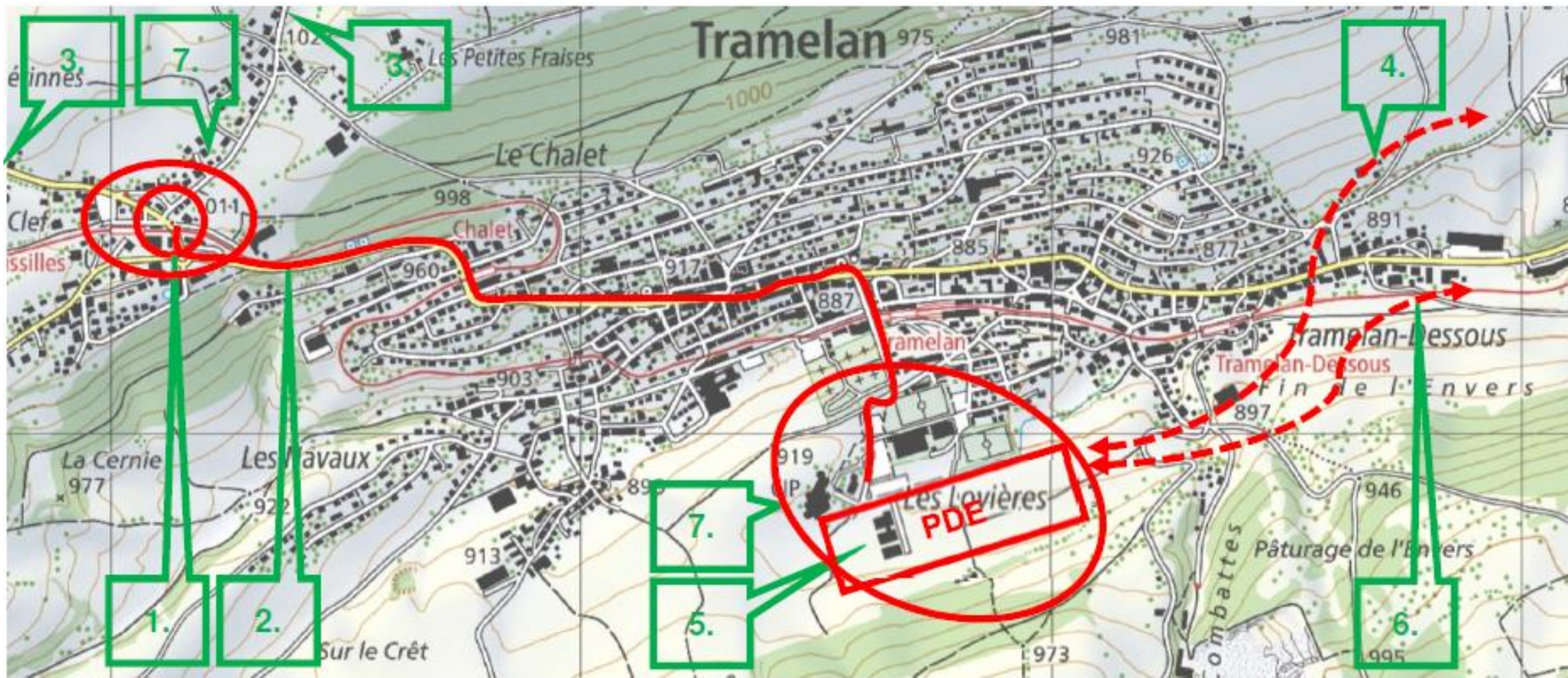
5. Développement du PDE

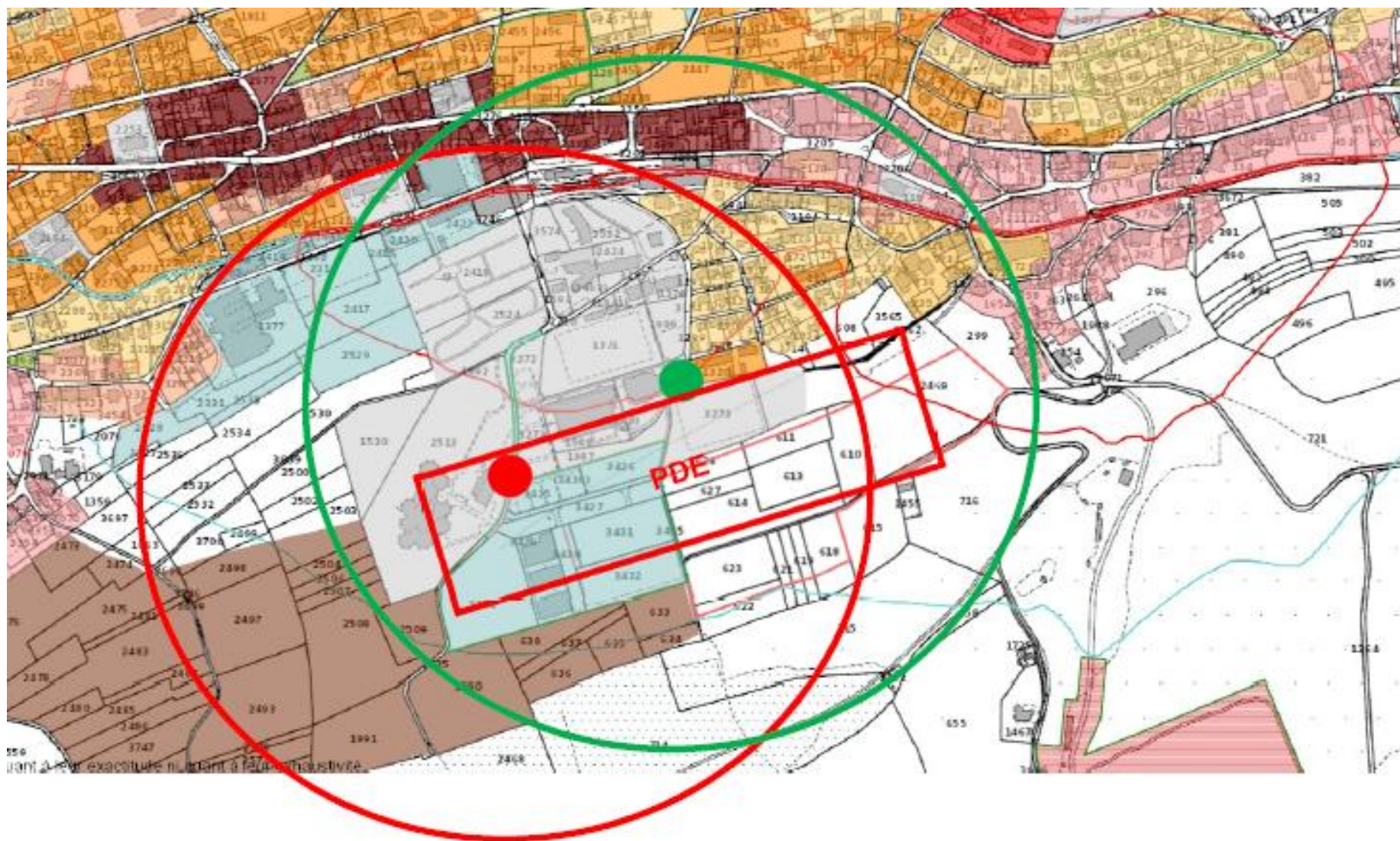
- Stratégie foncière / faisabilité du potentiel constructible / pistes de mise œuvre

6. ■ Utopie ou pragmatisme à long terme de la réalisation d'un second accès au PDE, par l'Est, concomitamment au développement d'un nouveau quartier ?

7. Gouvernance (*avec CIP, Marelle, patinoire, ..., ceff ? home des Lovières ?*) et **Economie circulaire**

- EnR, Gestion des réseaux (*eaux potable, claires, usées*)
- Mutualisation de services, de locaux, de véhicules, centrale d'achats, ... secrétariat, standard téléphonique, gardiennage, conciergerie, cafétéria - restauration, ...
- Plan Déplacements / Mobilités Entreprises (*PDME*)





PDDD 'PDE des Lovières'

En termes de procédure d'édiction, précédées d'un 'entretien initial' (*art. 59 a LC*), les étapes suivantes seront à mener :

- demande préalable (*art. 109 a OC*)
- Information et Participation de la Population (*IPP, art. 58 LC*)
- Examen Préalable (*Exp, art. 59 LC*)
- adoption par le Conseil Municipal de Tramelan (*art. 66 al.1 LC*)
- approbation par l'OACOT (*art. 61 LC*)

Ce faisant, les Autorités régionales et cantonales seront impliquées dans le caractère obligatoire de la planification, mais aussi dans sa réalisation et son financement.

PDDD 'PDE des Lovières'

En termes de calendrier :

- 2024 - premier trimestre : Formalisation organisation / pilotage du PDDD
- 2024 - état des lieux / études de base
- 2025 - premier semestre : stratégies municipales et régionales
- 2025 - second semestre : demande préalable (*art. 109 a OC*)
- 2026 - premier trimestre : IPP (*art. 58 LC*)
- 2026 - PDDD soumis à ExP (*art. 59 LC*)
- 2027 - adoption par le Conseil Municipal de Tramelan (*art. 66 al.1 LC*)
 - approbation par l'OACOT (*art. 61 LC*)

PDDD 'PDE des Lovières' – Questions ?

